

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

### HISTOIRE

DES

#### PETITISSOEURS DES PAUVRES.

(Suite.)

Dès les premiers jours, ce dévouement sur-  
prit et toucha : la quête faite par les Sœurs  
fut plus abondante que celle des pauvres vieil-  
les : on ajouta quelque chose au lard ou au  
morceau de pain accoutumé. Des vêtements,  
des meubles, des provisions de toutes sortes  
se trouvèrent à la disposition des Sœurs ; leurs  
pauvres en furent mieux traités.

Le linge toutfois manquait : celui du bu-  
reau de bienfaisance était déjà insuffisant, et  
la détresse devint extrême lorsque le bureau,  
pressé d'autre part, se vit dans la nécessité de  
retirer aux Petites Sœurs le linge dont il dis-  
posait en faveur de leurs pauvres. Dans cette  
anxiété, les Petites Sœurs eurent recours à  
leur ressource ordinaire ; elles prièrent et  
s'adressèrent plus particulièrement à Marie,  
la chargée de venir à leur aide. Le jour de  
la fête de l'Assomption on dressa un petit au-  
tel à la sainte Vierge. Un gendarme, voisin  
de l'asile, que le peuple appelait déjà l'asile  
des bonnes femmes, touché de ce qu'il voyait  
journallement dans cette maison bénie, se  
chargea d'élever et de décorer le petit autel.  
Les Sœurs étendirent au-devant tout le pau-  
vre linge de leurs protégées : cinq ou six  
mauvaises chemises composaient la richesse  
de la maison : point de draps. La sainte  
Vierge se laissa attendre, et qui ne peut pas  
être en présence de cette misère ? L'autel fut  
assez visité les jours suivants, la divine Mère  
toucha les cœurs ; chacun s'empressa de sou-  
lager cette détresse. Des pauvres servantes,  
qui n'avaient rien à donner, étaient leurs ba-  
gues et les passaient au cou de l'enfant Jésus  
que tenait entre ses bras la Vierge Mère, dont  
une statue, haute comme la main, dominait  
l'autel. Par cette industrie et cette miséricorde  
les pauvres se trouvèrent suffisamment pour-  
vus de chemises, de draps et des autres linges  
indispensables.

Tout succédait de la sorte, néanmoins au-  
cune vocation n'était déterminée par le spé-  
cifique du dévouement des premières Sœurs ;  
il y avait déjà plus de trois ans que le fonda-  
teur avait parlé de son dessein à Marie-An-  
gustine et à Marie-Thérèse, qu'il leur avait  
donné un règlement de vie et les avait placées  
sous le patronage de Marie Immaculée, de  
saint Joseph et de saint Augustin : il y avait  
plus de dix-huit mois que l'œuvre du soula-  
gement des pauvres était commencée, et per-  
sonne n'était venu se joindre aux trois fonda-  
trices. Si de vraies sympathies avaient été  
éveillées, si les aumônes venaient en assez  
grande abondance, le démon n'en susciterait pas  
moins toutes les entraves possibles à la sainte  
entreprise. L'isolement dans lequel restaient  
les Sœurs n'était pas un des moindres résul-  
tats de ses artifices. Dieu lui laissait sans  
doute cette puissance afin d'éprouver la constan-  
ce de ses servantes et d'affermir leur œuvre.  
C'est la continue, d'ailleurs, que toutes les en-  
treprises de Dieu soient sujettes à des contra-  
dictions. Celles qu'éprouvaient les Petites  
Sœurs des pauvres étaient de diverse nature.  
M. le curé de Saint-Servan avait approuvé  
les efforts de leur charité ; on y trouvait cepen-  
dant bien des choses à redire. L'entreprise  
était si nouvelle, si étrange, elle confondait  
tellement la sagesse humaine ! Ce n'était pas  
tout de nourrir les pauvres et de les abriter  
par des procédés aussi étranges, n'était-ce pas  
une chose aussi inconcevable d'essayer à réu-

nir en communant de petites ouvrières sans  
instruction ? qui les formerait à la vie et à la  
discipline, se demandait-on dans Saint-Servan ?  
qui leur enseignerait à aimer et à pratiquer  
les règles spirituelles ? Avant de les réunir,  
n'eût-il pas été expédient de les former dans  
quelque communauté ancienne établie  
et bien connue ? Tout au moins on aurait dû,  
en les mettant à l'œuvre, les placer sous la  
conduite d'une maîtresse des novices, habituée  
depuis longtemps à la vie régulière, habile à  
former et à reconnaître les vocations, à plier,  
à exercer et à rompre les volontés humaines.  
Tout cela était sensé et parfaitement juste ;  
mais l'esprit de Dieu souffla où il veut, et le  
fondateur sentait dans le fond de son cœur  
qu'il entreprenait une œuvre nouvelle, et qu'à  
une œuvre nouvelle il faut des ouvriers nou-  
veaux. Si excellents que soient les ordres  
religieux, ils doivent rester confinés dans l'ex-  
ercice des œuvres auxquelles ils ont été des-  
tinés et en vue desquelles ils ont été créés.  
C'est extravaguer que leur demander des sa-  
crifices ou leur proposer des travaux que leurs  
fondateurs n'avaient point prévus. La ruine  
des congrégations elles-mêmes pourrait se  
trouver au fond de ces tentatives qui les éloi-  
gnent de leur règle et de leur but primitif.  
Le fondateur et les fondatrices de l'œuvre  
dont nous parlons ne cherchaient peut-être pas  
aussi loin. Ils suivaient l'inspiration de Dieu,  
et rien ne leur avait paru plus simple que d'a-  
gir comme ils avaient fait.

Cependant, à ces arguments, que pouvaient  
suggérer la raison et la prudence, le démon,  
comme nous avons dit, mêlait les artifices de  
sa puissance : en même temps que les sympa-  
thies nécessaires à l'existence de leurs pauvres  
s'étaient éveillées, comme un cercle de ridi-  
cule et d'opprobre s'était fait autour des Sœurs  
elles eurent à boire toute la honte de leur  
médiocrité : on les montrant du doigt, on les  
raillait et on les bafouait dans les rues de  
Saint-Servan ; à peine si leurs anciennes  
compagnes de catéchisme, d'école, d'atelier  
ou d'enfance osaient les approcher. Celles  
que leurs exemples attiraient, qui admiraient  
leur dévouement et qui se sentaient portées  
à l'imiter, étaient instinctivement retenues  
par tout l'éclat et le scandale de leur entre-  
prise. Une seule des quatre fondatrices, Marie-  
Augustine, avait sa famille. Elle ne lui éparg-  
nait pas les reproches ni les réprimandes ; sa  
jeune sœur, aujourd'hui supérieure de la mai-  
son de Rennes, lui disait quand elle la rencon-  
trait avec son panier, allant à la quête : " Va,  
va, ne me parle point, avec ton panier tu me  
fais honte." La sœur Marie, aujourd'hui  
supérieure d'une des maisons de Paris, se sen-  
tait bien touchée et aurait voulu s'unir au zèle  
des Petites Sœurs ; mais en voyant l'alijection  
ou elles étaient, elle se sentait dégoûtée et  
répétait intérieurement : " Non, non Dieu,  
non, ce n'est pas possible, vous n'exigez pas  
cela de moi ! " La sœur Félicité, qui est morte  
supérieure à Angers, et morte comme on con-  
çoit que doivent mourir les Petites Sœurs des  
Pauvres, la sœur Félicité, dévorée du désir  
de se consacrer à Dieu, invoquait saint Joseph,  
devant l'autel duquel elle se plaçait habituel-  
lement à l'église, et, dans sa misère, elle le  
pria de lui obtenir la grâce d'être religieuse,  
mais non pas chez les Petites Sœurs, ajoutait-  
elle.

La première qui, après quatre années de  
cette rude épreuve d'isolement, rompit enfin  
cette sorte de charme, ne savait pas en entrant  
dans la maison qu'elle dut y rester. Elle était  
simplement venue, dans un moment de presse,  
aider aux Sœurs. Lorsqu'elle eut goûté la  
paix de ces aimables enfants, cette paix que

Dieu donne à ceux qui l'aiment et se dé-  
vouent à son service, elle se laissa prendre à  
ce glissement, et demanda à être reçue dans  
leur sainte compagnie. Elle ne fut pas la  
seule à y pénétrer de cette manière. Une autre  
visitait quelques unes de ses compagnes nou-  
vellement admises parmi les Petites Sœurs ;  
elle les trouva si gaies et si joyeuses qu'elle  
voulut partager leur bonheur et rester avec  
elles. Dans une des maisons qui se fondèrent  
plus tard, deux ouvrières s'offrirent un jour à  
raccommoder le linge : une quêtuse était  
passée dans leur village et les avait mises au  
courant de l'œuvre. Se trouvant sans ou-  
vrage, elles avaient pensé à employer utile-  
ment leur temps à visiter les hardes des  
Sœurs et des vieilles. Elles venaient de cinq  
lieues dans le désir de faire cette petite cha-  
rité. Elles s'en acquittèrent joyeusement et  
partirent au bout de quelques jours, mais non  
point sans pleurer un peu, sans embrasser les  
Sœurs et leur promettre de revenir un plus  
tôt. Elles revinrent en effet : ce n'était plus  
pour donner à Dieu le superflu de leur temps ;  
elles offrirent de consacrer à son service et au  
soulagement des pauvres toute leur vie et  
toutes leurs forces. Elles avaient ainsi ren-  
contré la grâce de leur vocation dans l'accom-  
plissement d'un acte de charité : leur générosité  
avait trouvé dès ici-bas sa récompense, une  
précieuse récompense, bien plus grande  
et plus pure encore que leur dévouement !  
car ce n'est pas une petite dignité que d'a-  
ppartenir entièrement à Dieu. Les Petites Sœurs  
le savent bien : cet excès d'honneur les confond  
et entretient en elles cette vertu d'humilité  
qui est le gage de la bénédiction du Seigneur.

Comme toutes les vertus chrétiennes se  
tiennent et se développent les unes les autres,  
cette humilité et cette confiance en Dieu  
faisaient supporter avec patience toutes les  
difficultés ; les Petites Sœurs ne s'étonnaient  
point des ravalements que le monde leur  
imposait ; elles n'avaient que faire de ses en-  
couragements, elles trouvaient dans ses re-  
buts des raisons de s'abandonner plus entiè-  
rement à la divine Providence. Pendant  
que le nombre des premiers sujets de la fa-  
mille était encore si borné, on ne cessait d'ac-  
croître celui des pauvres ; et sans hésitation ni  
scrupule, quand le rez-de-chaussée fut plein,  
on acheta (1842) une grande maison autrefois  
occupée par une communauté religieuse. On  
n'avait rien, il le faut dire, pour payer. L'abbé  
Le Pailleur vendit sa montre en or, quelques  
autres effets et sa chapelle d'argent. Jeanne  
avait une petite somme ; une autre de ses  
compagnes avait quelques économies ; le tout  
mit à peu près à même de solder les frais de  
contrat ; on chargea la Providence de pourvoir  
au surplus. Elle ne fit pas défaut : au bout  
d'un an, la maison (qui avait coûté vingt-  
deux mille francs) était entièrement payée.  
Nous ne pouvons entrer dans le détail des  
moyens que Dieu employa à cet effet : sa  
providence y semblait intéressée : on la pro-  
voquait, pour ainsi dire, en ne tenant aucun  
compte des obstacles et en s'engageant cha-  
que jour davantage dans une œuvre que les  
hommes ne pouvaient concevoir et dont ils  
désespéraient. Les Sœurs, qui reçurent à  
cette époque l'humble et aimable nom de  
Petites Sœurs des Pauvres, faisaient leurs  
vœux, pour ainsi dire, les mains liées et les  
yeux fermés. Leur pieux fondateur déve-  
loppa et précisa les constitutions selon les-  
quelles elles devaient vivre : en les vouant  
à la pauvreté, à la chasteté et à l'obéissance,  
il voulut les lier encore par  
un admirable vœu d'hospitalité, et donner à  
cette vertu, qu'elles pratiquaient depuis si

longtemps d'une manière si merveilleuse, le  
prix infini que la bonté de Dieu vent bien  
accorder à tous les actes faits pour son ser-  
vice, au nom d'un engagement particulier pris  
vis à vis de lui.

Le vœu d'hospitalité fut rigoureusement  
observé à Saint-Servan. Au bout de dix-huit  
mois, la grande maison se trouva encore  
pleine ; cinquante vieillards y étaient logés ;  
les quatre Sœurs se multipliaient au service  
de ces infirmes : il y avait là encore une  
merveille de cette Providence qui console  
toujours en même temps qu'elle éprouve.  
Pour nourrir tout ce monde, on n'avait que la  
quête ; elle suffisait. Le bon Dieu sait bien  
accommoder les choses dont on lui abandonne  
le gouvernement. Les dessertes des tables,  
les morceaux de viande abondaient entre les  
mains des Sœurs. Cette Providence tout ai-  
nable et bienfaisante ne laissait pas cepen-  
dant de faire sentir parfois plus vivement  
l'heureuse dépendance dans laquelle on res-  
tait vis-à-vis d'elle. Comme une mère qui  
allaite un petit enfant se joue à irriter ses dé-  
sirs en lui retirant un instant le sein qu'elle  
lui rend tout aussitôt, il lui arrivait parfois de  
faire un peu attendre ses bienfaits. D'après  
leur constitution et selon leur vœu d'hospita-  
lité, les petites Sœurs pourvoient d'abord aux  
besoins de leurs vieillards et ne prenaient pour  
elles que le surplus des dessertes qu'elles ont  
partagées à leurs hôtes. Si le repas des bon-  
nes gens s'est toujours trouvé suffisant et mé-  
me abondant, celui des Sœurs a été parfois  
un peu exigü. Un jour entre autres, un soir  
d'hiver, les vieillards étant déjà couchés, il ne  
restait plus pour le souper des Sœurs que le  
quart d'une livre de pain ; elles se mirent à  
table bravement, dirent leur *Benedicite* en re-  
merciant Dieu de bon cœur de leur laisser ce  
morceau de pain, que chacune d'entre elles  
sentait bien n'avoir pas gagné. Aussi s'effor-  
çaient-elles de se le renvoyer les unes aux  
autres, prétendant n'y avoir point droit et ne  
s'avouant pas qu'elles en eussent besoin. La  
joie d'ailleurs régnait dans la compagnie et  
on s'estimait heureux dans son camp de pou-  
voir faire un petit sacrifice pour Dieu. Dieu  
ne le méprisait pas, mais il se contenta de la  
bonne volonté. Pendant que le petit débat  
avait lieu gracieusement et joyeusement en-  
tre les Sœurs, on sonna à la porte ; malgré  
l'heure avancée, c'était la Providence qui en-  
voyait du presbytère une abondante aumône  
de pain et de viande. On pourrait citer mille  
exemples de cette attention constante de  
Dieu à parer aux besoins qui venaient de se  
déclarer. L'histoire de la formation des di-  
vers ordres religieux abonde de traits pareils ;  
on comprend qu'ils ont dû surtout se renou-  
veler pour les Petites Sœurs des Pauvres, si gé-  
néreusement abandonnées et confiées à la  
divine Providence.

Appuyées sur elle et excitées par les soins  
qu'elle prenait de subvenir à toutes choses, el-  
les continuaient de chercher à faire le plus  
possible en faveur des pauvres. A mesure  
qu'elles se dévouaient à leur service, elles  
comprenaient l'importance de l'œuvre que  
Dieu leur avait confiée. Les âmes des mal-  
heureuses créatures qu'elles avaient recueillies  
ne résistaient pas en effet à leurs bien-  
faits. La charité qu'on exerçait à leur égard  
leur faisait connaître Dieu. Ces pauvres â-  
mes perdues à toutes sortes de vices et d'igno-  
rances recommençaient à vivre et à espérer.  
Elles apprenaient à goûter, à aimer et à bénir  
Dieu, qui leur avait envoyé dans leur misère  
des Sœurs si dévouées et si compatissantes.  
On pourrait citer des traits charmants de ver-  
tu, de courage, de résignation et de piété de

la part de ces pauvres créatures, qui, avant  
leur entrée à l'asile, étaient pour la plupart  
perdus et dégradés par toutes sortes de vic-  
es et de misères. En présence des résultats  
qui couronnaient leurs efforts, en songeant à  
toutes les âmes rachetées du sang de Jésus-  
Christ en danger de se perdre et qu'une place  
à l'asile pouvait sauver, les Petites Sœurs  
sentaient leur zèle se ranimer et ne deman-  
daient qu'à étendre leurs travaux et augmen-  
ter leur maison. Mais quoi ! nous l'avons dit, la  
maison était pleine, toute pleine : les Sœurs  
pour abriter plus de pauvres, avaient eu beau  
se loger dans le grenier ; il n'y avait plus de  
place. Il y avait cependant encore des pau-  
vres dans la ville et les environs. On avait  
du terrain et une pièce de dix sous dans la  
casse. On songea à bâtir. On mit cette pau-  
vre pièce de 50 centimes sous le pied de la sainte  
Vierge, et on commença hardiment. On était  
habitué déjà aux merveilles de la Providence,  
et les faibles mains des Petites-Sœurs, accou-  
tümées autrefois à la lingerie et à la couture,  
n'hésitèrent pas à commencer les travaux des  
bâtimens. Elles avaient bien que c'est le  
Seigneur qui édifie, et non pas la force des  
ouvriers. Elles débarrassèrent le terrain, creu-  
sèrent les fondations et s'évertuèrent à re-  
cueillir les matériaux. Encore une fois,  
Dieu n'en demandait pas davantage : il répon-  
dit à cette audace qui ne reculait devant  
rien. Les ouvriers de Saint-Servan s'ému-  
rent en voyant le dévouement des Sœurs.  
Ils offrirent d'aider à ces travaux ; bénis.  
Les charrois furent faits gratuitement ; les aumô-  
nes d'argent abondèrent.

Un habitant de Jersey, qui avait une pa-  
rente à Saint-Servan, ayant appris qu'elle était  
dans la misère, vint pour connaître ses besoins,  
dans l'intention de lui venir en aide. Il la  
trouva à la maison d'asile, mais si bien soig-  
née et si heureuse, qu'il se retira pénétré de  
reconnaissance. Depuis ce temps, il envoyait  
ses aumônes à l'abbé. Le Pailleur, et en  
mourant il lui laissa un legs de sept mille  
francs, qui vint fort à propos pour aider au bâ-  
timent. Le prix de vertu que l'Académie  
décerna à Jeanne Jagan (trois mille francs.)  
arriva aussi, fort heureusement pour les tra-  
vants. Ils n'étaient par terminés que le nom-  
bre des Sœurs commença de s'accroître. Dieu  
récompensait enfin la constance des fonda-  
trices. Leur audace était allée jusqu'à songer  
à établir de nouvelles maisons : les quatre  
Sœurs ne subvenaient que par un miracle  
constamment renouvelé à toutes les charges  
de celle de Saint-Servan, elles étaient déter-  
minées cependant à ne pas laisser cette petite  
ville jouir toute seule du bénéfice de leur en-  
treprise. Elles ne considéraient pas leur fai-  
blesse, elles ne songeaient qu'au bien à faire.  
Aussitôt que leur nombre fut accru, Marie-  
Augustine partit pour Rennes. Aucune res-  
source n'était préparée ; elle allait tenter une  
seconde fois les merveilles qui s'étaient dé-  
jà opérées devant elle. Son premier soin fut,  
non pas de recueillir l'argent, mais de cher-  
cher des pauvres. On s'installa d'abord pro-  
visoirement dans un pauvre local d'un fau-  
bourg, rempli de cabarets et de guinguettes.  
On trouva là comme partout de vives sympa-  
thies et un peu d'aide. C'est un des caractères  
de l'œuvre des Petites Sœurs de recevoir  
toutes sortes d'aumônes ; les plus humbles  
leur sont aussi précieuses et souvent plus  
doncées que les plus riches. Elles comptent  
cependant assez sur ces dernières pour ne pas  
hésiter à acheter une maison à Rennes : lors-  
qu'elles quittèrent le quartier où elles s'étaient  
logées provisoirement, les soldats qui fréque-  
ntaient le lieu, se mirent à leur suite. — Voir la 4e page

### FEUILLETON.

#### CASTRUCCIO.

##### CHRONIQUE SIENNOISE DU XVIÈME SIECLE.

(Suite.)

— Ah !... j'occupe depuis hier seulement  
la Villa-Neva située à quelques pas d'ici...  
et j'ai appris votre voisinage avec plaisir, si-  
gnor... car le val est bien solitaire....

— C'est vrai, Monsieur, les quelques mai-  
sons qui peuvent s'élever sont dans le fond et  
Pon en voit que de la fumée.

— Le temps doit vous sembler parfois bien  
long, je pense ?

— Non Monsieur, non ; je ne suis pas seul  
ici... et puis je chasse, je me promène, dit le  
jeune italien avec quelque impatience.

— Cet endroit serait délicieux, s'il n'était  
un peu resserré.... Il me semble même  
étonnant que vous puissiez y vivre avec la si-  
gnora, votre sœur, et vos deux domestiques.

— Mon Dieu, Monsieur, jusqu'à présent la  
villa nous a suffi....

— Vous auriez pu facilement vous débiter  
de cette petite propriété, et habiter la villa  
verte qui est au bas de ce coteau et presqu'en  
face de celle-ci ; elle est près du double com-  
me grandeur et le jardin y est en plein rapport,  
la vente de cette maison suffirait à ce nou-  
vel achat, non par la valeur qu'il peut avoir

réellement, mais par l'avantage qu'on peut  
retirer de la réunion de ces deux terrains qui  
sépare seulement un fossé isolés, chacun  
d'eux n'a pas de valeur, non seulement à cause  
de sa petitesse, mais encore parce qu'il re-  
présente pas un chez soi ; et que réciproque-  
ment on doit beaucoup gêner ; leur réunion  
est le seul moyen d'en tirer un véritable parti ;  
qu'en dites-vous, signor ?

— Ah ! dit lentement celui-ci, en le regardant  
fixement, vous voudriez que je vendisse  
cette propriété ?

— Mais... mais, si cela peut vous être égal,  
dit en balbutiant Castruccio, auquel le regard  
fixe, du jeune homme imposait malgré lui...  
je suis disposé à vous en donner une bonne  
somme.

— C'est d'autant plus généreux à vous, si-  
gnor Castruccio, que cette maison, comme  
vous le dites fort bien, n'est pas d'une grande  
valeur ; ses fondations se sapent chaque jour,  
ses murs se lézardent, et ses pierres disjointes  
menacent ruine complète.... elle a suivi les  
différentes phases de ma famille, Monsieur,  
hier forte et bruyante les plus violents ora-  
ges... aujourd'hui ébranlée et tremblante au  
moindre vent qui passe ; et demain peut-être  
aura-t-elle englouti sous ses derniers débris  
les débris de la race des Montanini.... Voyez,  
par cette fenêtre, ici.... là, à droite, près  
de ce mur, sous ces larges croix de pierre, dort  
toute une grande famille dont chaque mem-  
bre fut tué en repoussant l'empyètement d'a-  
vides étrangers.

— Avant ce temps, Monsieur, nous possédions

presque toute cette vallée.... Mais chaque  
fois que la tombe se fermait sur un Montani-  
ni, la vallée devenait plus étroite ; et lorsqu'un  
jour je me trouvais seul de cette géante fami-  
le, je ne pouvais faire dix pas sans marcher  
sur la terre d'un autre... mais ces dix pas sont  
pour tout le passé, car depuis plus d'un siècle  
c'est dans cet espace que dorment mes pères,  
et pour le monde entier je ne céderais cet em-  
placement sacré.

— Quoi, signor, vous refuseriez, pour ce mo-  
tif seulement, quelques milliers de florins, dit  
Castruccio d'un air incrédule !

— Vous avez ma réponse, Monsieur, dit le  
jeune homme d'une voix ferme.

— Cependant le signor Montanini devrait  
encore y réfléchir avant de me refuser, répli-  
qua sèchement Castruccio.

— C'est vrai, il n'est peut-être pas prudent  
de refuser le signor Castruccio, si influent  
dans le Mont des Réformateurs, le signor  
Castruccio, bras droit des Salémbeni !

— Vous le prenez sur un ton, signor !...  
— Qui vous déplaît, répondit ironiquement  
Montanini. Je suis bien hardi, n'est-ce pas ?  
moi, dont les ancêtres ont gouverné l'Italie ;  
moi dont la noblesse italienne est inscrite en  
lettres d'or sur les marbres de Venise, d'oser  
élever la voix devant le nommé Castruccio,  
médisant, peut-être, il y a dix ans, dans les  
cafés de Siéne, et couvert aujourd'hui  
de la toque de juge... Pourrait-il me dire  
ce qu'il y a de mérites et de bassesses en-  
tre son nom d'hier et celui d'aujourd'hui... ? Le  
nombre de coups qu'il a frappés dans l'ombre

pour se créer un titre, et ce qu'il compte en-  
core faucher pour le conserver ?

— Deux éclairs jaillirent des yeux gris de  
Castruccio, qui fit rapidement le geste de saisir  
un poignard ; mais changeant aussitôt d'idée,  
il sortit brusquement en lançant au jeune  
homme un regard de basilic.

— Ce misérable, murmura Montanini, dès  
qu'il l'eut perdu de vue... Est-ce donc par  
de semblables rebuts qu'un pays doit être gou-  
verné... Pauvre Italie ! ajouta-t-il avec un  
soupir, tu paieras cher une semblable épreuve,  
et tu seras longtemps à te purifier des souillu-  
res dont ce siècle te couvre.

— Maître, dit Mallo, en passant la tête par  
la fenêtre restée entr'ouverte, faut-il fermer  
les portes ?

— Oui, et donne moi de la lumière.

— Faut-il vous éveiller demain matin, mat-  
tre ?

— Non... J'ai beaucoup marché aujourd'hui  
et je suis fatigué, je ne me lèverai que tard.  
En montant à sa chambre, Montanini s'ar-  
rêta devant la porte de sa sœur, écouta en in-  
stant, puis n'entendant aucun bruit, se retira  
doucement pour ne pas l'éveiller.

Dès l'arrivée de Castruccio, Nella s'était  
retirée dans sa petite chambre dont l'unique  
fenêtre donnait sur la vallée ; tristement assis  
dans un grand fauteuil de noyer artiste-  
ment sculpté, elle regardait la cime agitée  
des grands arbres qui boisaient le fond du val.  
Suaïa, vieille femme qui ne l'avait pas quitté  
depuis son enfance, était près d'elle sur un  
petit tabouret d'un étoffe bizarre qui indiquait

le goût fantasque de quelque article de la fa-  
mille. Ses longs doigts ridés, tournaient ma-  
chinalemment entre leurs phalanges osseuses  
les grains noirs d'un chapelet plus vieux que sa  
maîtresse.

La brise s'élevant de la vallée venait curieu-  
sement fouiller chaque coin de la petite cham-  
bre et faisait tout frissonner sous son haleine  
froide et le lit blanc commença à glisser dans  
un enfoncement et l'étoffe à franges blanches  
qui couvraient les meubles antiques, mais ri-  
ches encore, ornant la chambre de la jeune  
fille dont la jolie tête se semblait rêver quelque  
projet que ses lèvres étaient sur le point de  
nommer.

— Suaïa, dit elle d'une voix douce, après  
quelque hésitation, tu m'éveilleras, ou plutôt  
tu l'éveilleras demain, dès que le jour paraî-  
tra, et nous irons près à la chapelle de Sainte-  
Catherine, patronne et parente de notre famille.

— Y pensez-vous, signora, répondit la vieil-  
le avec étonnement... C'est bien loin, il me  
semble.

— Mais, ma bonne Suaïa, tu te trompes,  
il y a à peine une heure de chemin, ne te sens-  
tu pas la force de faire cette petite course avec  
moi.

— Et bien d'autres, ma chère signora, bien  
d'autres encore, s'il le fallait... mais...

— Mais tu ne crois pas celle-ci nécessaire ;  
tu te trompes, Suaïa ; nous avons trop négligé  
peut-être l'intercession de Sainte Catherine,  
et elle aussi nous a délaissés... Il y a  
déjà longtemps que je médite ce projet, et la  
visite de ce soir, l'air agité de mon frère quand



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 5 MARS 1862.

PREMIERE PAGE:— Histoire des Petites Sœurs des Pauvres.

FEUILLETON:— Le Forgeron d'Anvers (suite et fin).— Castruccio; Chronique Siennoise du XIVe Siècle.

NOUVELLES D'EUROPE.

Ce steamer arriva à New-York mardi à 9 heures du matin, ayant à bord 59 passagers.

ANGLETERRE.

Quinze mille balles de coton ont été vendues le 17 à Liverpool. Les prix continuent de tendre à la hausse.

La fleur se maintenant aux prix derniers.

Le Daily News donne à entendre que le 22 février devait être l'époque de quelques grandes manœuvres, et qu'en conséquence les différents généraux avaient eu ordre de se tenir prêts à agir.

Lord J. Russell a introduit le 16 février dans la chambre des communes son projet de loi pour la défense militaire du pays. Il y propose d'ajouter à l'armée régulière autant d'hommes qu'il en a été expédié au Cap de Bonne-Espérance, le tout formant un effectif d'environ cinq-mille hommes, et de remplir les cadres de l'armée d'entôlement par le procédé du ballotage en mettant en réquisition un cinquième de tous les hommes de la Grande-Bretagne ayant de 20 à 23 ans d'âge.

Cette mesure de Lord J. Russell a été appuyée par Lord Palmerston, combattue par M. Hume et ridiculisée par M. Cobden.

Le gouvernement se livre à des poursuites contre la presse irlandaise pour des éditoriaux et malicieuses libelles qu'elle aurait publiées sur le compte du gouvernement.

La mallo des Indes orientales est arrivée en Angleterre le 15 février apportant des dates depuis le 20 décembre jusqu'au 17 janvier.

Près de 580 maisons ont été détruites, à Hong-King par un incendie.

Les nouvelles commerciales sont regardées comme plus favorables que toutes celles qui ont été transmises depuis plusieurs mois.

A Calcutta un changement favorable s'annonçait dans la branche de l'importation.

Les avis reçus des mines d'or de l'Autriche vont au 1er décembre et annoncent une surexécution des esprits à ce sujet. Les dépôts annuels sont immenses.

FRANCE.

Le commerce parisien subit une extrême dépression, et le mécontentement fait des progrès rapides.

Une circulaire de M. de Persigny aux divers Préfets est un document en comparaison duquel un Ukase de Russie ou un Edit Chinois sembleraient une pièce d'homme et de gé.

Les lois nouvelles sur la presse n'ont pas été publiées en détail, mais l'on comprend qu'elles seront de nature à faire disparaître toute liberté. Les décrets de presse seront sévèrement réprimés par le gouvernement.

L'on croit que la seule cause du retard apporté à la proclamation de l'empire français, est la résistance qu'oppose à ce projet la Russie. On assure toutefois que des préparatifs se font activement pour opérer ce coup-d'état qui aurait été fixé au 22 février.

L'initiative partirait, dit-on, des troupes casernées à Lyon.

Les arrestations continuent d'être fréquentes et les prisons sont très encombrées.

Il a été publié un décret ordonnant que le seul jour de fête nationale serait celui de la naissance de l'Empereur, ainsi qu'un autre décret régularisant l'émigration des ouvriers des colonies et qui s'ils y seront.

Le marquis de Normanby a présenté le 19 février au Président, ses lettres de rappel.

Le général Arnaud est sur le point de prendre le commandement de l'armée d'Afrique.

On continue de dire que Louis-Napoléon doucirait des projets contre la Belgique et qu'il la Suisse en a appelé à la protection de la Grande-Bretagne contre les exigences péremptoires que le Président a intimées au gouvernement suisse.

L'alarme causée par l'attitude menaçante faite de la France augmentait considérablement.

Le ministère français a demandé la suppression de tous les clubs et de toutes les associations politiques et une stricte censure à l'égard des journaux.

Le Conseil Fédéral (de Suisse) a résolu de se mettre sur la défensive.

Dernières dates d'Europe.

Les nouvelles qui suivent sont dues à un rapport télégraphique transmis hier d'Halifax où les apparat à mercredi soir l'America arrivant d'Europe. Elles sont du plus haut intérêt.

ANGLETERRE.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

Le grand événement politique de la semaine (celle du départ de l'America) est celui de la résignation du Ministre Russell sur le bill de milice locale.

du 20, dit que l'on croit que la blessure de Napoléon est très dangereuse. La population croissante est comparativement en lue; L'armée Belge marchait vers la frontière.

Mgr. l'Evêque de Viviers (France) a publié ses réflexions sur le département de l'Ardèche à être dernièrement le théâtre une lettre pastorale datée de qui suit est la dernière partie.

« Ce qui nous confond, N. T. C. F., ce qui étonne tous ceux qui connaissent l'esprit de notre pays, ce qui sera pour vous-mêmes, quand les illusions seront entièrement dissipées, un sujet d'humiliation et d'amers regrets, c'est que, au milieu d'un peuple éminemment religieux, doué d'un bon sens remarquable, il se soit rencontré tant de personnes qui aient accepté, avec une déplorable légèreté, les doctrines absurdes et dangereuses qu'on leur a prêchées.

« Comment se fait-il qu'avant d'entendre un homme qui vient à vous pour vous enseigner, vous ne lui demandiez pas qui il est, d'où il vient et de qui il tient sa mission? Si vous aviez été assez sages pour prendre cette précaution que la prudence vous commandait, vous n'auriez pas tardé à reconnaître que ces docteurs étaient en général des hommes perdus de mœurs et de dettes, livrés à tous les vices, voulant vivre et jouir sans travailler, cherchant à vous pousser à une guerre impie dans laquelle ils avaient tout à gagner et vous tout à perdre, se faisant ainsi, par leur ambition sans mesure, un marche-pied de votre simplicité et de votre bonne foi trompées.

« Et quels étaient les enseignements que vous receviez de leur bouche avec une aveugle docilité? Ils vous disaient que tous les biens sur la terre sont communs, que ceux qui ont peu ou qui n'ont rien peuvent s'emparer des biens des riches et employer pour cela tous les les, ou ne nous accusera pas, nous ministres de Jésus Christ, d'avoir des préférences pour les heureux du siècle; mais nous ne pouvons nous plus trahir la vérité ni la retenir captive.

« Comment cette théorie du vol, du pillage et du meurtre n'a-t-elle pas révolté vos sentiments chrétiens? Est-ce bien là la doctrine que Jésus Christ, notre maître à tous, a enseignée dans son évangile? Ne savons-nous pas que c'est le Seigneur qui a fait le riche et le pauvre, le grand et le petit (R. g. 2. 7. Sap. 6. 8), et la lumière de la raison ne dit-elle pas à tous que la diversité des rangs et des fortunes est la condition essentielle de l'existence de la société?

« Qui ne voit que l'égalité des biens n'est qu'une chimère, qu'elle détruirait si elle pouvait se réaliser un instant, tous les liens nécessaires qui unissent les hommes entre eux, qu'elle serait enfin la plus énorme des injustices, car la justice ne veut pas que le pauvre et le dissipateur entrent en partage des fruits acquis par le travail de l'homme rangé et de l'ouvrier sage et économe?

« D'ailleurs, le sens religieux serait-il effacé de votre esprit au point que vous passiez croire que le bonheur consiste dans la possession des biens matériels? Croyez à notre expérience; nous nous sommes approché quelquefois des grands et des riches, et plus souvent encore des pauvres et de ceux qui souffrent. Or, nous vous le déclarons, la faim et l'indigence du cœur se cachent presque toujours sous les dehors séduisants de la richesse et de la grandeur, tandis que la paix et la joie de l'âme se rencontrent ordinairement avec la médiocrité de la fortune, et même dans la pauvreté, quand elle est adoptée avec la résignation du chrétien.

« S'il y a ici-bas une ombre de félicité, elle ne se trouve que dans le témoignage de la bonne conscience et dans l'espérance des biens plus solides d'une autre vie. Ce qu'on appelle bonheur n'a rien de commun avec les richesses terrestres. Cependant, nous devons le dire aussi, il n'est pas défendu de les rechercher, pourvu qu'on apporte dans cette recherche la modération chrétienne, et que l'on n'y emploie que les moyens avoués par l'honnêteté et par

la justice. Le plus sage est celui qui sait imposer à ses bornes à ses desirs, et qui dit à Dieu comme Salomon: Seigneur, je vous demande deux choses: éloignez de moi la pauvreté et la richesse; donnez-moi seulement ce qui est nécessaire à la vie, de peur que, rassasié, je ne sois incliné à vous renier et à douter de votre Providence, ou que, pressé par le besoin, je ne sois porté à débaucher ou à parjurer le nom de Dieu. (Pro. 30. 7, 8 et 9.)

« Que vous enseignaient encore les chefs de votre église, les pasteurs marchez? Ils se servaient, comme dit l'apôtre saint Pierre, du voile de la liberté pour couvrir leurs passions perverses et pour flatter les mauvaises passions de votre cœur. Sous le prétexte de vous faire connaître vos droits, ils vous prêchaient les maximes d'une licence sans bornes; et vous n'avez pas compris qu'ils vous engageaient dans une voie pleine de périls, où vous trouveriez le châtiment de votre témérité.

« Quelles ont été en effet les premières victimes de la mise en pratique de ces principes subversifs? N'est-ce pas vous, hommes simples et crédules, plus dignes de pitié que de la sévérité des lois, vous qui vous êtes laissés conduire en aveugles à une lutte insensée, dont le prix a été pour quelques-uns la mort, pour un grand nombre la prison, et pour tous la honte et l'indignation des gens de bien? Quelle est la classe d'hommes qui a le plus souffert de l'agitation produite dans les esprits, de ces craintes incessantes qui arrêtent le cours des affaires et détruisent la confiance qui est l'âme du commerce? N'est-ce pas vous, ouvriers de toutes les branches de l'industrie, et vous, petits propriétaires des campagnes, qui avez vu votre travail suspendu ou qui avez été obligés de livrer à vil prix le prix de vos sueurs? Vous aviez aspiré à une liberté sans règle, vous aviez convoité injustement le bien de votre prochain, et vous n'avez trouvé que la servitude de la misère et de la faim; c'est toujours la justice de Dieu qui s'accomplit; on est puni par son péché, et l'excès amène toujours la privation du bien dont on abuse.

« Si vous voulez joindre du bienfait de la liberté, il faut d'abord vous en rendre dignes, et pour cela, commencer par établir dans vos âmes le règne de la liberté des enfants de Dieu, en dominant vos passions et vous affranchissant du joug déshonorant du péché. Vous n'êtes vraiment libres qu'à cette condition. Notre nation elle-même n'entraîne pleinement en possession de ce bien que par son retour sincère à Dieu et à la pratique de sa loi; car il n'y a pas de milieu entre ces deux situations; ou il faut que les instincts mauvais qui tendent sans cesse à troubler l'ordre de la société soient réprimés par les moyens physiques, et alors c'est le règne de la force et le temps de la servitude; ou qu'ils soient retenus par la crainte de Dieu et par le lien de la loi morale, et alors c'est le règne de la religion et l'ère de la liberté légitime.

« Ils ne suffisent pas aux hommes qui vous avaient désoit de vous avoir jetés dans la voie mauvaise; ils employaient, pour vous y fixer irrévocablement et sans retour, des moyens que le génie du mal peut seul inspirer. C'est dans ce but qu'après avoir semé leurs détestables maximes dans les réunions publiques ou dans les entretiens particuliers, ils vous attirèrent à des conversations secrètes, où leur action sur vos esprits était d'autant plus puissante qu'elle était entourée de mystères plus effrayants. Là, avec un appareil terrible, dans l'obscurité de la nuit, en présence des instruments de la mort et du crime, et quelquefois devant les symboles profanes de la religion, ils vous attachaient des engagements formidables dont les formules semblaient empruntées à l'enfer. Comment votre conscience de chrétien n'a-t-elle pas reculé devant ces horribles serments? Vous étiez dans ces moments, n'en doutez pas, sous la sinistre influence d'une puissance ténébreuse. Vous aviez oublié alors que le chrétien verse son sang, s'il le faut, pour confesser sa foi ou pour défendre sa patrie, mais qu'il ne peut, sans renier Jésus-Christ et l'Evangile, jurer de verser le sang de ses frères. Aussi nous devons déclarer que ces serments impies sont sans force et sans valeur aucune, que le prêtre est un criminel énorme et un crime plus grand encore de se croire obligé à les tenir. Fuyez donc ces sociétés secrètes dans lesquelles se trament les

noirs complots et se consomment souvent la réprobation des âmes. Si l'on y parle quelquefois du Christ avec un respect simulé, si l'on y montre à vos yeux les signes sacrés de la foi, sachez-le bien, c'est l'ange de ténèbres qui se transforme en ange de lumière pour mieux tromper votre ignorance et surprendre plus sûrement votre religion. Ecoutez l'apôtre saint Jean: Les hommes, nous dit-il, ne se cachent dans les ténèbres que parce qu'ils ont fait de mauvaises œuvres. Quiconque fait le mal, hait la lumière et ne se expose point à la lumière; de peur que ses œuvres ne soient condamnées; mais celui qui accomplit la vérité, agit au grand jour, afin que ses œuvres soient manifestées aux yeux de tous parce qu'elles sont faites selon Dieu. (Jean 3. 19, 20, 21.) Aussi l'Eglise a frappé de ses anathèmes ces sociétés secrètes, et a voulu que tous ceux qui y sont affiliés ne puissent être admis aux sacrements sans une renonciation formelle.

« Nous ne voulons pas, N. T. C. F., nous arrêter plus longtemps sur ces détails trop affligeants pour votre cœur et pour la piété de la grande majorité de nos diocésains, qui ont gémi, comme nous, des excès commis dans notre pays.

« En adressant aux coupables des reproches bien mérités, notre intention n'est point de les accabler, ni de porter le découragement dans leur âme, mais de leur inspirer un sincère repentir de leur conduite criminelle. Qu'ils ne croient pas que nous avons cessé de les aimer. Le malheur de leur égarement nous touche et nous inspire pour eux une tendre compassion. Ah! que nous voudrions pouvoir effacer de tout notre sang la triste page qu'ils ont écrite dans l'histoire de notre Eglise. Malgré l'amertume dont ils nous ont abreuvés, nous ne pouvons oublier qu'ils sont nos enfants. Souvent même il nous arrive de nous surprendre plaignant leur cause au tribunal de notre cœur, et recherchant toutes les circonstances qui peuvent atténuer la gravité de leur faute. Nous nous disons à nous-mêmes: La plupart ont péché par ignorance ou par un entraînement irrésistible; on a trompé leur simplicité; on a indignement abusé de leur bonne foi. Cette pensée adoucit un peu le chagrin de notre âme et nous donne la ferme espérance qu'ils rentreront dans la voie du bien. Ils seraient désormais sans excuse si, après ces nouveaux avertissements de notre église, après la sévère leçon qu'ils ont reçue de l'expérience, ils persistaient dans leur funeste aveuglement. Ils se laisseraient éblouir, nous en avons la douce confiance, par la lumière qui a jailli des tristes événements qui ont recouvert les pensées des cœurs. Pourraient-ils ne pas voir maintenant le but où on les a menés, et les desseins perfides qu'on leur cachait sous le voile de promesses mensongères? N'est-il pas évident pour tous ceux qui ne veulent pas s'écarter volontairement des yeux, qu'il s'agitait de détruire de fond en comble l'ordre social de soulever nation contre nation, peuple contre peuple, famille contre famille, le père contre le fils, le fils contre le père; d'anéantir tout ce qu'il y a de grand et de sacré sur la terre, de renverser les temples de Dieu, d'abolir son culte, de prostrer ses ministres, c'est-à-dire, d'enlever au peuple tout ce qui le console, lui bas et lui adoucit les angoisses de la vie; et, pour tout dire en un mot, de transformer cette terre en un séjour de désolation où n'aurait plus habité que la crainde de la mort le trouble et une éternelle horreur.

« Les citoyens de Québec favorables au prolongement de la grande voie ferrée de cette ville à Montréal, par le côté nord du St-Laurent, nous ont adressé une députation, qui, le 21 de la semaine dernière, se rendit auprès de l'Hon. F. Hincks pour lui communiquer les vœux que l'on entendait en faveur de ce plan. Cette députation se composait des messieurs suivants:

G. J. Ly, éc. Capt. Boxer, Andrew Stuart, éc. N. F. Belmont, éc. maire, U. J. Tessier, éc. M. P. P., H. Dunbar, M. P. P., Jeffery Hale, éc. Michael Scott, éc. et Angus McDonald, éc.

M. Hincks répondit à la députation en exprimant la crainte qu'il entretenait de voir tant de projets de cette nature proposés à la

leçon de la justice. Le plus sage est celui qui sait imposer à ses bornes à ses desirs, et qui dit à Dieu comme Salomon: Seigneur, je vous demande deux choses: éloignez de moi la pauvreté et la richesse; donnez-moi seulement ce qui est nécessaire à la vie, de peur que, rassasié, je ne sois incliné à vous renier et à douter de votre Providence, ou que, pressé par le besoin, je ne sois porté à débaucher ou à parjurer le nom de Dieu. (Pro. 30. 7, 8 et 9.)

« Que vous enseignaient encore les chefs de votre église, les pasteurs marchez? Ils se servaient, comme dit l'apôtre saint Pierre, du voile de la liberté pour couvrir leurs passions perverses et pour flatter les mauvaises passions de votre cœur. Sous le prétexte de vous faire connaître vos droits, ils vous prêchaient les maximes d'une licence sans bornes; et vous n'avez pas compris qu'ils vous engageaient dans une voie pleine de périls, où vous trouveriez le châtiment de votre témérité.

« Quelles ont été en effet les premières victimes de la mise en pratique de ces principes subversifs? N'est-ce pas vous, hommes simples et crédules, plus dignes de pitié que de la sévérité des lois, vous qui vous êtes laissés conduire en aveugles à une lutte insensée, dont le prix a été pour quelques-uns la mort, pour un grand nombre la prison, et pour tous la honte et l'indignation des gens de bien? Quelle est la classe d'hommes qui a le plus souffert de l'agitation produite dans les esprits, de ces craintes incessantes qui arrêtent le cours des affaires et détruisent la confiance qui est l'âme du commerce? N'est-ce pas vous, ouvriers de toutes les branches de l'industrie, et vous, petits propriétaires des campagnes, qui avez vu votre travail suspendu ou qui avez été obligés de livrer à vil prix le prix de vos sueurs? Vous aviez aspiré à une liberté sans règle, vous aviez convoité injustement le bien de votre prochain, et vous n'avez trouvé que la servitude de la misère et de la faim; c'est toujours la justice de Dieu qui s'accomplit; on est puni par son péché, et l'excès amène toujours la privation du bien dont on abuse.

« Si vous voulez joindre du bienfait de la liberté, il faut d'abord vous en rendre dignes, et pour cela, commencer par établir dans vos âmes le règne de la liberté des enfants de Dieu, en dominant vos passions et vous affranchissant du joug déshonorant du péché. Vous n'êtes vraiment libres qu'à cette condition. Notre nation elle-même n'entraîne pleinement en possession de ce bien que par son retour sincère à Dieu et à la pratique de sa loi; car il n'y a pas de milieu entre ces deux situations; ou il faut que les instincts mauvais qui tendent sans cesse à troubler l'ordre de la société soient réprimés par les moyens physiques, et alors c'est le règne de la force et le temps de la servitude; ou qu'ils soient retenus par la crainte de Dieu et par le lien de la loi morale, et alors c'est le règne de la religion et l'ère de la liberté légitime.

« Ils ne suffisent pas aux hommes qui vous avaient désoit de vous avoir jetés dans la voie mauvaise; ils employaient, pour vous y fixer irrévocablement et sans retour, des moyens que le génie du mal peut seul inspirer. C'est dans ce but qu'après avoir semé leurs détestables maximes dans les réunions publiques ou dans les entretiens particuliers, ils vous attirèrent à des conversations secrètes, où leur action sur vos esprits était d'autant plus puissante qu'elle était entourée de mystères plus effrayants. Là, avec un appareil terrible, dans l'obscurité de la nuit, en présence des instruments de la mort et du crime, et quelquefois devant les symboles profanes de la religion, ils vous attachaient des engagements formidables dont les formules semblaient empruntées à l'enfer. Comment votre conscience de chrétien n'a-t-elle pas reculé devant ces horribles serments? Vous étiez dans ces moments, n'en doutez pas, sous la sinistre influence d'une puissance ténébreuse. Vous aviez oublié alors que le chrétien verse son sang, s'il le faut, pour confesser sa foi ou pour défendre sa patrie, mais qu'il ne peut, sans renier Jésus-Christ et l'Evangile, jurer de verser le sang de ses frères. Aussi nous devons déclarer que ces serments impies sont sans force et sans valeur aucune, que le prêtre est un criminel énorme et un crime plus grand encore de se croire obligé à les tenir. Fuyez donc ces sociétés secrètes dans lesquelles se trament les

noirs complots et se consomment souvent la réprobation des âmes. Si l'on y parle quelquefois du Christ avec un respect simulé, si l'on y montre à vos yeux les signes sacrés de la foi, sachez-le bien, c'est l'ange de ténèbres qui se transforme en ange de lumière pour mieux tromper votre ignorance et surprendre plus sûrement votre religion. Ecoutez l'apôtre saint Jean: Les hommes, nous dit-il, ne se cachent dans les ténèbres que parce qu'ils ont fait de mauvaises œuvres. Quiconque fait le mal, hait la lumière et ne se expose point à la lumière; de peur que ses œuvres ne soient condamnées; mais celui qui accomplit la vérité, agit au grand jour, afin que ses œuvres soient manifestées aux yeux de tous parce qu'elles sont faites selon Dieu. (Jean 3. 19, 20, 21.) Aussi l'Eglise a frappé de ses anathèmes ces sociétés secrètes, et a voulu que tous ceux qui y sont affiliés ne puissent être admis aux sacrements sans une renonciation formelle.

« Nous ne voulons pas, N. T. C. F., nous arrêter plus longtemps sur ces détails trop affligeants pour votre cœur et pour la piété de la grande majorité de nos diocésains, qui ont gémi, comme nous, des excès commis dans notre pays.

« En adressant aux coupables des reproches bien mérités, notre intention n'est point de les accabler, ni de porter le découragement dans leur âme, mais de leur inspirer un sincère repentir de leur conduite criminelle. Qu'ils ne croient pas que nous avons cessé de les aimer. Le malheur de leur égarement nous touche et nous inspire pour eux une tendre compassion. Ah! que nous voudrions pouvoir effacer de tout notre sang la triste page qu'ils ont écrite dans l'histoire de notre Eglise. Malgré l'amertume dont ils nous ont abreuvés, nous ne pouvons oublier qu'ils sont nos enfants. Souvent même il nous arrive de nous surprendre plaignant leur cause au tribunal de notre cœur, et recherchant toutes les circonstances qui peuvent atténuer la gravité de leur faute. Nous nous disons à nous-mêmes: La plupart ont péché par ignorance ou par un entraînement irrésistible; on a trompé leur simplicité; on a indignement abusé de leur bonne foi. Cette pensée adoucit un peu le chagrin de notre âme et nous donne la ferme espérance qu'ils rentreront dans la voie du bien. Ils seraient désormais sans excuse si, après ces nouveaux avertissements de notre église, après la sévère leçon qu'ils ont reçue de l'expérience, ils persistaient dans leur funeste aveuglement. Ils se laisseraient éblouir, nous en avons la douce confiance, par la lumière qui a jailli des tristes événements qui ont recouvert les pensées des cœurs. Pourraient-ils ne pas voir maintenant le but où on les a menés, et les desseins perfides qu'on leur cachait sous le voile de promesses mensongères? N'est-il pas évident pour tous ceux qui ne veulent pas s'écarter volontairement des yeux, qu'il s'agitait de détruire de fond en comble l'ordre social de soulever nation contre nation, peuple contre peuple, famille contre famille, le père contre le fils, le fils contre le père; d'anéantir tout ce qu'il y a de grand et de sacré sur la terre, de renverser les temples de Dieu, d'abolir son culte, de prostrer ses ministres, c'est-à-dire, d'enlever au peuple tout ce qui le console, lui bas et lui adoucit les angoisses de la vie; et, pour tout dire en un mot, de transformer cette terre en un séjour de désolation où n'aurait plus habité que la crainde de la mort le trouble et une éternelle horreur.

« Les citoyens de Québec favorables au prolongement de la grande voie ferrée de cette ville à Montréal, par le côté nord du St-Laurent, nous ont adressé une députation, qui, le 21 de la semaine dernière, se rendit auprès de l'Hon. F. Hincks pour lui communiquer les vœux que l'on entendait en faveur de ce plan. Cette députation se composait des messieurs suivants:

G. J. Ly, éc. Capt. Boxer, Andrew Stuart, éc. N. F. Belmont, éc. maire, U. J. Tessier, éc. M. P. P., H. Dunbar, M. P. P., Jeffery Hale, éc. Michael Scott, éc. et Angus McDonald, éc.

M. Hincks répondit à la députation en exprimant la crainte qu'il entretenait de voir tant de projets de cette nature proposés à la

leçon de la justice. Le plus sage est celui qui sait imposer à ses bornes à ses desirs, et qui dit à Dieu comme Salomon: Seigneur, je vous demande deux choses: éloignez de moi la pauvreté et la richesse; donnez-moi seulement ce qui est nécessaire à la vie, de peur que, rassasié, je ne sois incliné à vous renier et à douter de votre Providence, ou que, pressé par le besoin, je ne sois porté à débaucher ou à parjurer le nom de Dieu. (Pro. 30. 7, 8 et 9.)

« Que vous enseignaient encore les chefs de votre église, les pasteurs marchez? Ils se servaient, comme dit l'apôtre saint Pierre, du voile de la liberté pour couvrir leurs passions perverses et pour flatter les mauvaises passions de votre cœur. Sous le prétexte de vous faire connaître vos droits, ils vous prêchaient les maximes d'une licence sans bornes; et vous n'avez pas compris qu'ils vous engageaient dans une voie pleine de périls, où vous trouveriez le châtiment de votre témérité.

« Quelles ont été en effet les premières victimes de la mise en pratique de ces principes subversifs? N'est-ce pas vous, hommes simples et crédules, plus dignes de pitié que de la sévérité des lois, vous qui vous êtes laissés conduire en aveugles à une lutte insensée, dont le prix a été pour quelques-uns la mort, pour un grand nombre la prison, et pour tous la honte et l'indignation des gens de bien? Quelle est la classe d'hommes qui a le plus souffert de l'agitation produite dans les esprits, de ces craintes incessantes qui arrêtent le cours des affaires et détruisent la confiance qui est l'âme du commerce? N'est-ce pas vous, ouvriers de toutes les branches de l'industrie, et vous, petits propriétaires des campagnes, qui avez vu votre travail suspendu ou qui avez été obligés de livrer à vil prix le prix de vos sueurs? Vous aviez aspiré à une liberté sans règle, vous aviez convoité injustement le bien de votre prochain, et vous n'avez trouvé que la servitude de la misère et de la faim; c'est toujours la justice de Dieu qui s'accomplit; on est puni par son péché, et l'excès amène toujours la privation du bien dont on abuse.

« Si vous voulez joindre du bienfait de la liberté, il faut d'abord vous en rendre dignes, et pour cela, commencer par établir dans vos âmes le règne de la liberté des enfants de Dieu, en dominant vos passions et vous affranchissant du joug déshonorant du péché. Vous n'êtes vraiment libres qu'à cette condition. Notre nation elle-même n'entraîne pleinement en possession de ce bien que par son retour sincère à Dieu et à la pratique de sa loi; car il n'y a pas de milieu entre ces deux situations; ou il faut que les instincts mauvais qui tendent sans cesse à troubler l'ordre de la société soient réprimés par les moyens physiques, et alors c'est le règne de la force et le temps de la servitude; ou qu'ils soient retenus par la crainte de Dieu et par le lien de la loi morale, et alors c'est le règne de la religion et l'ère de la liberté légitime.

« Ils ne suffisent pas aux hommes qui vous avaient désoit de vous avoir jetés dans la voie mauvaise; ils employaient, pour vous y fixer irrévocablement et sans retour, des moyens que le génie du mal peut seul inspirer. C'est dans ce but qu'après avoir semé leurs détestables maximes dans les réunions publiques ou dans les entretiens particuliers, ils vous attirèrent à des conversations secrètes, où leur action sur vos esprits était d'autant plus puissante qu'elle était entourée de mystères plus effrayants. Là, avec un appareil terrible, dans l'obscurité de la nuit, en présence des instruments de la mort et du crime, et quelquefois devant les symboles profanes de la religion, ils vous attachaient des engagements formidables dont les formules semblaient empruntées à l'enfer. Comment votre conscience de chrétien n'a-t-elle pas reculé devant ces horribles serments? Vous étiez dans ces moments, n'en doutez pas, sous la sinistre influence d'une puissance ténébreuse. Vous aviez oublié alors que le chrétien verse son sang, s'il le faut, pour confesser sa foi ou pour défendre sa patrie, mais qu'il ne peut, sans renier Jésus-Christ et l'Evangile, jurer de verser le sang de ses frères. Aussi nous devons déclarer que ces serments impies sont sans force et sans valeur aucune, que le prêtre est un criminel énorme et un crime plus grand encore de se croire obligé à les tenir. Fuyez donc ces sociétés secrètes dans lesquelles se trament les

noirs complots et se consomment souvent la réprobation des âmes. Si l'on y parle quelquefois du Christ avec un respect simulé, si l'on y montre à vos yeux les signes sacrés de la foi, sachez-le bien, c'est l'ange de ténèbres qui se transforme en ange de lumière pour mieux tromper votre ignorance et surprendre plus sûrement votre religion. Ecoutez l'apôtre saint Jean: Les hommes, nous dit-il, ne se cachent dans les ténèbres que parce qu'ils ont fait de mauvaises œuvres. Quiconque fait le mal, hait la lumière et ne se expose point à la lumière; de peur que ses œuvres ne soient condamnées; mais celui qui accomplit la vérité, agit au grand jour, afin que ses œuvres soient manifestées aux yeux de tous parce qu'elles sont faites selon Dieu. (Jean 3. 19, 20, 21.) Aussi l'Eglise a frappé de ses anathèmes ces sociétés secrètes, et a voulu que tous ceux qui y sont affiliés ne puissent être admis aux sacrements sans une renonciation formelle.

« Nous ne voulons pas, N. T. C. F., nous arrêter plus longtemps sur ces détails trop affligeants pour votre cœur et pour la piété de la grande majorité de nos diocésains, qui ont gémi, comme nous, des excès commis dans notre pays.

« En adressant aux coupables des reproches bien mérités, notre intention n'est point de les accabler, ni de porter le découragement dans leur âme, mais de leur inspirer un sincère repentir de leur conduite criminelle. Qu'ils ne croient pas que nous avons cessé de les aimer. Le malheur de leur égarement nous touche et nous inspire pour eux une tendre compassion. Ah! que nous voudrions pouvoir effacer de tout notre sang la triste page qu'ils ont écrite dans l'histoire de notre Eglise. Malgré l'amertume dont ils nous ont abreuvés, nous ne pouvons oublier qu'ils sont nos enfants. Souvent même il nous arrive de nous surprendre plaignant leur cause au tribunal de notre cœur, et recherchant toutes les circonstances qui peuvent atténuer la gravité de leur faute. Nous nous disons à nous-mêmes: La plupart ont péché par ignorance ou par un entraînement irrésistible; on a trompé leur simplicité; on a indignement abusé de leur bonne foi. Cette pensée adoucit un peu le chagrin de notre âme et nous donne la ferme espérance qu'ils rentreront dans la voie du bien. Ils seraient désormais sans excuse si, après ces nouveaux avertissements de notre église, après la sévère leçon qu'ils ont reçue de l'expérience, ils persistaient dans leur funeste aveuglement. Ils se laisseraient éblouir, nous en avons la douce confiance, par la lumière qui a jailli des tristes événements qui ont recouvert les pensées des cœurs. Pourraient-ils ne pas voir maintenant le but où on les a menés, et les desseins perfides qu'on leur cachait sous le voile de promesses mensongères? N'est-il pas évident pour tous ceux qui ne veulent pas s'écarter volontairement des yeux, qu'il s'agitait de détruire de fond en comble l'ordre social de soulever nation contre nation, peuple contre peuple, famille contre famille, le père contre le fils, le fils contre le père; d'anéantir tout ce qu'il y a de grand et de sacré sur la terre, de renverser les temples de Dieu, d'abolir son culte, de prostrer ses ministres, c'est-à-dire, d'enlever au peuple tout ce qui le console, lui bas et lui adoucit les angoisses de la vie; et, pour tout dire en un mot, de transformer cette terre en un séjour de désolation où n'aurait plus habité que la crainde de la mort le trouble et une éternelle horreur.

« Les citoyens de Québec favorables au prolongement de la grande voie ferrée de cette ville à Montréal, par le côté nord du St-Laurent, nous ont adressé une députation, qui, le 21 de la semaine dernière, se rendit auprès de l'Hon. F. Hincks pour lui communiquer les vœux que l'on entendait en faveur de ce plan.







taient les embarcés dont nous avons parlé... à transporter les vieilles femmes déjà recueillies.

(A continuer.)

CATECHISME DE PERSÉVÉRANCE ou exposé Historique, Dogmatique, Moral, Liturgique, Apologetique, Philosophique et Social de la Religion, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours.

En vente chez E. R. FABRE & CIE. N° 3, Rue St-Vincent

APPAREIL MECANIQUE

SCIER LE BOIS.

LES Soussignés s'étant pourvus d'un appareil propre à scier le bois et à le mettre en état de servir tous les ouvrages de la Menuiserie.

ACADEMIE DE ST. ANDRE D'ARGENTBOUIL

COMTE DU LAC DES DEUX MONTAGNES, DISTRICT DE MONTREAL, CANADA-EST.

CE nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle Rivière de l'Ottawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon.

RÈGLES.

Les élèves étudieront et coucheront à l'Académie; ils doivent se pourvoir d'un lit avec ses fourneaux et les autres articles nécessaires de toilette.

S. A. BERNIER, Propriétaire de l'Académie

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table with columns: DES, DÉPARTS, ARRIVÉES, DÉPARTS. Lists shipping schedules for Liverpool.

LOUIS RICARD, AVOCAT

RUE ST. VINCENT, NO. 3. Poste voisine de M. Louis Perrault. Montréal, le 17 octobre 1851.

COLLEGE JOLIETTE.

Le Cours d'Etudes de cet établissement se divise ainsi: 1ère Année.—Éléments des deux langues; (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte.

Table with columns: Enseignement et logement, Musique, Dessin, Abonnement à la bibliothèque. Lists conditions and prices.

JOSEPH T. DORVAL, MAITRE-MENUISIER.

ATELIER, à la 4e. maison de l'enclosure Nord-Est de la rue STE. CATHERINE, sur la rue des ALLEMANDS.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

2ÈME ÉDITION. TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRAITE:

La lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les courants de la mer, l'arithmétique, le mesurage, la tenue des livres, formules de reçu, etc.

LE PRIX SERA AUSSI RÉDUIT QU'IL POSSIBLE. Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel. Montréal, 5 Août, 1851.

SITUATION DEMANDÉE.

UN CHANTRE, muni de bonnes recommandations, accepterait une situation propre à cet Office, pour quelque Église de la Campagne. S'adresser à ce Bureau. Montréal, 20 janvier 1852.

PEINTURES HUILES.

LES Soussignés offrent ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul.

LIVRES NOUVEAUX.

LE Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDÉLITÉ venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOTION et d'HISTOIRE.

ATTENTION

Livres de Prières nouvellement arrivés de France. LE Soussigné très-reconnaissant du grand encouragement que lui ont accordé jusqu'à ce jour, profite au sujet de cette même occasion pour annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIÈRES, richement reliés et faits dans les meilleurs goûts de France.

Paroissien Romain, Journée du Chrétien, Formulaire, Ange Conducteur, Visite au Sacrement, Combat Spirituel.

AUSI UN TRÈS-GRAND ASSORTIMENT DE: Chaplets, Médailles, Petites statues de la Ste. Vierge, en argent, Statues en Porcelaine, du Bon-Pasteur, de la Ste. Vierge, de St. Joseph, de l'Ange Gardien de puis un pouce de hauteur jusqu'à neuf.

Une très-grande collection d'IMAGES, au dentelle et en feuille, colorées, maintenant à la disposition des acheteurs, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Montréal, 20 Mai, 1851.

AVIS AUX ORGANISTES.

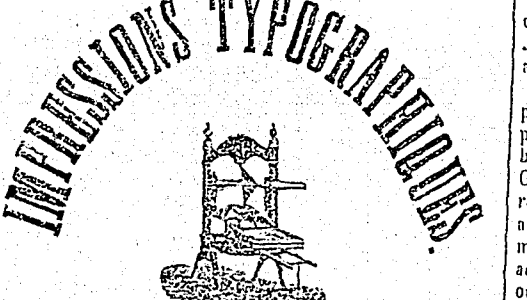
LE Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN CHANT dans nos Églises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉVEYER, Organiste.

Montréal, 10 mai 1851.

AUX INSTITUTEURS.

ON a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK TOWNSHIP DE SHERBROOK, d'un ou de deux INSTITUTEURS catholiques, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS, pour des ÉCOLES CLÉMENTAIRES.

S'adresser au Missionnaire du lieu Montréal, 18 Juillet 1851.



ON imprime à cet établissement:

LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût. Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS.

S'adresser à L'IMPRIMERIE des Mélanges Religieux. Montréal le 25 février 1851.

LIVRES NOUVEAUX

LE TRIOMPHE DE L'ÉVANGILE, ou mémoires d'un homme du monde revenu des erreurs du phylasophisme moderne; traduit de l'Espagnol par J. F. A. BURNARD Echelles, 1 gros vol. 8°.

EXAMEN RAISONNÉ ou décisions Théologiques sur les péchés de la Société, 2 vols. 8°.

6 Fev. 1852. E. R. FABRE & CIE., Rue St-Vincent, No. 3.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, lre. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s.

MAISSERIES FRANÇAISES de 8 sous à 1/2 chelins le rouleau. VILLEUSES et FROMAGES de GRUYÈRE. A vendre par E. R. FABRE & CIE. Montréal, 28 mai 1851.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LES Soussignés offrent ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau un tel patronage.

TELS QUE

Formulaire de prières, Paroissien Romain, Imitation de Jésus-Christ, Chemin de la Croix, Visites au Sacrement, Mois de St. Joseph.

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, papier, plumes, encre, cire, bougies, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix.

Montréal, 27 décembre 1850. Z. CHAPELLEAU.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, Président. JOHN YOUNG, Sec. Vice-Président. THOMAS M. SIMONS, Sec. Secrétaire.

L'HON. JOSEPH BOURRET, Président. JOHN G. MACKENZIE, Sec. Vice-Président.

WILLIAM WORKMAN, Sec. WILLIAM LYMAN, Sec. G. E. CARTIER, Sec. M. P. P. HEW RAMSAY, Sec. Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Sous-secrétaire-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, Sec.

QUEBEC—Agent—H. W. WELCH, Sec. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

Sorel.—R. Harrower, Sec. Melbourne.—Thos. Tait, Sec. St. Andrews.—Frank Farquhar, Sec. Trois-Rivières.—John Robinson, Sec. St. Johns.—Charles Pierce, Sec. Huntingdon.—R. B. Southwick, Sec. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, Sec.

CEtte COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement actuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ASSURÉS augmentés soit immédiatement ou différés, pour toute somme placée entre leurs mains.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Lists insurance rates for different ages.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with columns: AGE A ATTENDRE, Age auquel on assure, 50, 55, 60, 65. Lists insurance rates for different ages to be reached.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Sec. des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

LACOSTE ET LATOUR, NOTAIRES

AGENTS d'affaires de quelque nature que ce soit, pour réclamer et recueillir, tant auprès du gouvernement qu'auprès de quelques personnes que ce soit dans l'Etat et dans le Bas-Canada.

Étude: N° 1, rue St-Dominique, porte voisine de St. Al. Latour et Berthelot, avocat. Montréal, 18 novembre 1851.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes.

Bibliothèque de la jeunesse, format in-18, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0.

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés et 130 volumes pour £6 5.

Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés et 215 volumes, pour la collection £10 0 0.

Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande. E. R. FABRE et CIE., Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

ATTENTION!

AVERTIR, A l'Évêché, à la Prévêcherie et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville.

NEUVAINES

POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA NAISSANCE

De Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome.

PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINES. Montréal, 2 novembre 1851.

HECTOR L. LANGEVIN, AVOCAT.

SE Charge de RECLAMATIONS auprès du Gouvernement, de vente et achats de lots de terre, de défriches, de patentes, réclames pour indemnités, réceptions, et transmissions de deniers, etc.

BUREAU: à Québec, coin des rues Ste. Famille et St. Joseph. Québec, 4 octobre 1851.

DR. GLOBENSKY,

Grand rue du Faubourg St. Laurent, No. 91. Montréal, le 19 septembre 1851.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, grec, etc. Québec, belles-lettres, etc. rue Dorchester numéro 5. Montréal, 9 Nov. 1850.

L. LESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique et de Tenue de Livres. Coin des Rues St. Denis et Lagacière, No. 2. Montréal, 20 Juin 1851.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT.

Petite rue St. Jacques, No. 37. Montréal, 24 juin 1851.

GYMNASE

ACADEMIE D'ARMES

Tenus par M. RAY, Rue Notre-Dame, 49. Montréal, 4 Juillet 1851.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

Pour l'année (non compris les frais de port) £1 0 0. On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES:

Six lignes et au-dessous, 1re insertion... £0 2 6. Chaque insertion subséquente... 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1re insertion... 0 3 6. Chaque insertion subséquente... 0 0 11.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL.—MM. E. R. FABRE et CIE., Libraire. Trois-Rivières.—Val. Guillet, Sec. N. P. Québec.—L. Gill, Prop. St. François.—M. F. Pilote, Prop. Direct. Rivière du Loup.—M. L. Baribeau. St. Athanase.—M. J. Daclier.

REDACTEUR: F. M. DEROME, Avocat, près de l'Évêché. IMPRIMERIE-PROPRIÉTAIRE: JOSEPH RIVET, Montréal.